



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

19 JANVIER 2022

Insuline glargine
TOUJEO 300 unités/ml, solution injectable en stylo prérempli
Arrêt du remboursement d'une présentation non commercialisée

► L'essentiel

Avis favorable à l'arrêt du remboursement d'une présentation de la spécialité TOUJEO 300 unités/ml, solution injectable en stylo prérempli dans le traitement du diabète sucré chez l'adulte, l'adolescent et l'enfant à partir de 6 ans.

01 CONTEXTE

Il s'agit d'une demande de radiation de TOUJEO (insuline glargine) 300 unités/ml, solution injectable en stylo prérempli en boîte de 5 stylos, de la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux et de la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication « traitement du diabète sucré chez l'adulte, l'adolescent et l'enfant à partir de 6 ans », cette présentation n'a jamais été commercialisée.

02 ALTERNATIVES RESTANT DISPONIBLES ET PRISES EN CHARGE

Il existe des alternatives restant remboursables, notamment :

- ▶ les autres présentations restant exploitées et remboursables
 - CIP n° 34009 300 166 7 1 TOUJEO 300 unités/ml, solution injectable en stylo pré-rempli (B/3)
 - CIP n° 34009 301 776 6 2 TOUJEO 300 U/ml DoubleStar, solution injectable en stylo prérempli 3 ml (B/3)

03 CONCLUSIONS DE LA COMMISSION

Considérant l'ensemble de ces informations, la Commission rend un avis favorable à la radiation de la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux et de la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités et divers services publics.

04 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET REGLEMENTAIRES

Calendrier d'évaluation	Date d'examen et d'adoption : 19 janvier 2022
Présentations concernées	<u>TOUJEO 300 unités/ml, solution injectable en stylo prérempli</u> Boite de 5 stylos préremplis (CIP : 34009 300 166 8 8)
Demandeur	SANOFI-AVENTIS
Listes concernées	Sécurité Sociale (CSS L.162-17) Collectivités (CSP L.5123-2)
AMM	Date initiale : 24/04/2015 (procédure centralisée)
Code ATC	A10AE04